

Vingt-Deuxième Réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Œuvre (APIRG/22)

(Accra, Ghana, 29 Juillet – 2 août 2019)

Point 4 de l'ordre du jour: Autres questions de la navigation aérienne

CADRE REGIONAL SUR LE PROGRAMME DE FORMATION DES INSPECTEURS BASE SUR LA COMPETENCE

(Note présentée par la CAE - CASSOA)

SOMMAIRE

Ce document présente le cadre de la région AFI pour la fourniture d'une formation axée sur les compétences dans le but de former et de maintenir des experts compétents en la matière en vue de fournir un système de transport aérien sûr et efficace. Le modèle de compétences de la région AFI met l'accent sur la nécessité d'atteindre progressivement la « maturité des compétences » parmi les experts grâce au processus d'amélioration de la sensibilisation, du développement et de la maîtrise d'un rôle et de la responsabilité liés à la sécurité.

Suite à donner au paragraphe 3

| a) | |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs stratégiques: | La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques A - Sécurité, B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne, |
| Références: | Manuel des politiques et procédures AFI CIS Formation -Doc 9868 – PANS-TRG. Doc 9379 - Manuel des procédures d'établissement et de gestion du système de délivrance des licences du personnel d'un État Doc 9841 - Manuel d'agrément des organismes de formation Doc 10011 - Manuel sur la formation à la prévention des pertes de contrôle et aux manœuvres de rétablissement Doc 9625 - Manuel de critères pour la qualification de l'entraînement en simulation de vol Doc 9995 - Manuel sur la formation fondée sur des preuves |

1. INTRODUCTION

1.1 Les résultats de l'audit du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI dans de nombreux États de la région AFI ont révélé des niveaux nettement insatisfaisants de mise en œuvre efficace des éléments essentiels d'un système de supervision de la sécurité. En conséquence, la majorité des États de la région AFI ont été mis au défi de combler le déficit d'amélioration de l'EI attribuable aux carences en compétences, en savoir-faire et en personnel qualifié. Compte tenu de la situation actuelle, il est important de veiller à ce que non seulement le nombre d'inspecteurs dans les États AFI soit suffisant, mais également que les inspecteurs de la sécurité développent leurs compétences. Pour y parvenir, il est important de développer et de maintenir un programme de formation favorisant le développement d'attitudes ou de comportements qui influent sur le choix individuel pour l'atteinte des performances.

- 1.2 L'objectif de la formation et de l'évaluation fondées sur les compétences est de constituer un effectif compétent pour la mise en place d'un système de transport aérien sûr et efficace. Le modèle de formation et d'évaluation axé sur les compétences (CBTA) est fondé sur le développement d'une attitude permettant de résoudre les problèmes de sécurité du point de vue de la motivation intrinsèque de l'expert en la matière à atteindre une performance observable. Le modèle met l'accent sur la nécessité d'atteindre la « maturité de compétences » nécessaire pour permettre à l'expert d'améliorer progressivement sa connaissance, son développement, ses compétences et sa maîtrise d'un rôle et d'une responsabilité donnés.
- 1.3 Contrairement à la forme traditionnelle de formation qui repose sur les principes de qualification basés sur les dispositions des Annexes et les réglementations nationales et exprimés en termes quantitatifs, le cadre de formation basé sur les compétences repose uniquement sur un programme qualitatif "axé sur les résultats" visant à fournir aux experts des «Comportements observables» qui favorisent le passage vers des pratiques de sécurité, d'efficacité et d'efficience, dans l'exercice de rôles et de responsabilités donnés.
- 1.4 En outre, la formation axée sur les compétences est structurée de manière à répondre aux exigences de conception de la formation, notamment l'établissement de l'analyse des besoins, l'élaboration de modèles de compétences, de plans de formation et d'évaluation, ainsi que le retour d'informations des apprenants sur la compétence.
- 1.5 Dans le cadre de l'AFI-Comprehensive Inspector Scheme (CIS) administré par la CAFAC dans le but de fournir un soutien coordonné aux États africains, il est souligné que les inspecteurs doivent posséder les compétences, les connaissances et l'attitude appropriées pour favoriser la performance. Le cadre est également en phase avec les dernières dispositions du document 9868 de l'OACI (PANS-TRG).

2. DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DE L'INSPECTEUR SUR LA BASE DU CADRE D'ÉVALUATION ET DE COMPÉTENCE

- 2.1 Les réunions de l'ESAF, de l'Eastern Africa School of Aviation (EASA) et de l'EAC CASSOA, qui s'est tenue le 19 juin 2019 dans les bureaux des Nations Unies à Nairobi, ont débattu de la nécessité d'intensifier et de maintenir des efforts harmonieux en matière de formation axée sur les compétences dans les domaines identifiés de « grands besoins en formation» dans la région EAC et audelà. La collaboration existante entre les organisations en ce qui concerne le renforcement des capacités dans différents domaines de supervision de la sécurité et de la sûreté vise à améliorer les compétences des inspecteurs de la région sur la base des cadres AFI-CIS et de la formation mondiale en aviation de l'OACI. Les organisations sont convenues de mettre en œuvre une approche collaborative visant à identifier les lacunes, les domaines de formation, les modalités de prestation de la formation et à élaborer du matériel de cours structuré, puis à fournir le cours dans la région et au-delà.
- 2.2 En outre, la formation dispensée dans les domaines identifiés contribue à améliorer les performances et les capacités humaines globales de la région, conformément à l'élément critique 4 (CE-4) des systèmes universels de surveillance et de sécurité et aux objectifs de sécurité révisés d'Abuja. De grandes lacunes dans les compétences des inspecteurs sont observées dans les domaines de la certification des organismes de formation agréés (ATO), de l'expertise des marchandises dangereuses et de la certification des aérodromes.

3. DÉVELOPPER LES CAPACITÉS ET APTITUDES PÉDAGOGIQUES DE LA RÉGION AFI

3.1 Une formation réussie basée sur les compétences repose sur les capacités de construction décrites dans les instructions fournies. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène mondial, les États africains

doivent depuis longtemps faire face à des difficultés pour obtenir des capacités d'instruction adéquates et leur capacité de répondre à la demande actuelle de conformité aux SARP de l'OACI. Sur la base de cette constatation, il est indispensable que les capacités pédagogiques soient développées pour répondre aux exigences actuelles, conformément à AFI CIS, à la GAT de l'OACI et aux directives contenues dans le Document 9868 de l'OACI (PANS-TRG). La CAFAC et les partenaires mondiaux joueront un rôle de premier plan pour assurer la réalisation de cet objectif dans l'intérêt du système de transport aérien mondial.

4. CONCLUSION

4.1 Pour que les États AFI et au-delà atteignent le niveau souhaité de mise en œuvre effective en ce qui concerne le CE-4, il importante qu'une formation axée sur les compétences soit mise en œuvre comme condition préalable à l'obtention de performances satisfaisantes en matière de conformité aux normes de sécurité et aux pratiques recommandées.

4.2 La réunion est invitée à:

- a) promouvoir l'utilisation du modèle de formation et d'évaluation axé sur les compétences (CBTA) afin d'améliorer la performance des rôles et responsabilités liés à la sécurité;
- b) élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de collaboration entre l'OACI, le RSOO et les organismes de formation agréés afin de promouvoir des programmes de formation basés sur les compétences au profit de la région AFI
- c) prendre acte des efforts de la région AFI visant à développer les capacités pédagogiques et les capacités en matière de formation et d'évaluation fondées sur les compétences dans le seul objectif d'atteindre les niveaux de compétences souhaités dans la région.